

## Vers une restriction d'usage, une suspension ou un retrait

© 09/02/2004 |  Terre-net Média

**Le ministre de l'Agriculture Hervé Gaymard va prendre prochainement une mesure de restriction d'usage, de suspension voire de retrait du Fipronil, une substance active de l'insecticide Regent (groupe BASF), soupçonnée de provoquer une surmortalité chez les abeilles, a annoncé lundi 9 février 2004, le ministère de l'Agriculture.**

Le ministre de l'Agriculture a "décidé d'engager la procédure de mise en demeure du fabricant (allemand BASF, ndr) et des principaux utilisateurs concernés afin d'examiner (...) les modalités de retrait, de suspension ou de restriction d'usage des spécialités à usage agricole du Fipronil", selon le communiqué. La décision de M. Gaymard devrait intervenir dans une quinzaine de jours, souligne-t-on au ministère.

Cette procédure de "mise en demeure" fait suite à un avis de la Commission d'étude de la toxicité des produits phytosanitaires (Comtox), reçue par le ministère de l'Agriculture le 29 janvier dernier, proposant "la non-inscription du Fipronil à l'annexe 1 (substances autorisées de la directive 91/414/CE, compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement et les espèces sauvages".

"Les informations fournies pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les vertébrés terrestres autres que les oiseaux, les abeilles, les arthropodes non cibles autres que les abeilles et la faune du sol, ne permettent pas de conclure à un risque acceptable pour plusieurs espèces (oiseaux, mammifères, organismes aquatiques, abeilles) selon les usages évalués dans le dossier", affirme l'avis de la Comtox.

